



**Une réservation par fiche.
Veuillez effectuer une copie de cette
fiche afin de pouvoir présenter plusieurs
demandes.**

FICHE DE RESERVATION DU VEHICULE PUBLICITAIRE COMMUNAL

Fiche de réservation à déposer ou à envoyer au moins quinze jours avant la date de réservation à l'attention de M. le Maire (Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin – 45160 SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN, ou par mail à l'adresse suivante : mairie@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr)

Dans le cas d'une première demande, vous devez joindre :

- la photocopie du permis de conduire de tous les chauffeurs éventuels,
- le chèque de caution de 100€ pour un éventuel nettoyage intérieur,
- la convention signée.

Le conducteur doit être âgé de 21 ans ou plus et avoir obtenu son permis de conduire « B » depuis plus de 3 ans. En cas d'emprunt par une association, le conducteur et les personnes transportées devront impérativement être adhérentes de l'association utilisatrice.

Date de la demande (différent de réservation) :

Emprunteur :

Adresse:

Personne à contacter :

Adresse mail :

N° de téléphone fixe et/ou de mobile :

Chauffeur 1 (*nom et prénom*) :

N° de permis :

Date et lieu d'obtention du permis de conduire :

Attestation d'adhésion ou carte de membre de l'association :

Chauffeur 2 (*nom et prénom*) :

N° de permis :

Date et lieu d'obtention du permis de conduire :

Attestation d'adhésion ou carte de membre de l'association :

Le véhicule sera exclusivement conduit par l'un ou l'autre des conducteurs ci-dessus nommés.

Date de réservation sollicitée :

Jour et Heure du retrait du véhicule :

Jour et Heure de retour prévue du véhicule :

Destination prévue :

Nombre de kms environs aller + retour :

Objet du déplacement :

Catégorie d'âge concernée par le déplacement :

Nombre de personnes transportées y compris le chauffeur :

En cas d'utilisation le week-end ou un jour férié, les clefs du véhicule sont à retirer aux locaux techniques, le jour ouvrable précédent. Au retour, les clefs sont à rendre aux locaux techniques pendant les heures d'ouvertures afin que les contrôles de l'état du véhicule puissent être faits de façon contradictoire.

Liste des passagers :

	Date et lieu de départ	Date et lieu d'arrivée
ALLER		
RETOUR		

Passagers	Nom	Prénom	Personne à contacter en cas d'accident	Coordonnées téléphoniques
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

Le véhicule est doté d'un carnet de bord que le conducteur devra impérativement remplir. Lors de chaque utilisation du véhicule, le conducteur aura l'obligation d'effectuer les opérations ainsi que les vérifications listées sur ce cahier de bord.

Le véhicule devra être rendu à la collectivité dans l'état de fonctionnement où l'emprunteur en a pris possession. Un contrôle de l'état du véhicule sera effectué au départ et au retour de celui-ci. Toutes anomalies relevées devront être signalées dans les plus brefs délais à la mairie.

Etat du véhicule au départ	Etat du véhicule au retour
Carrosserie :	Carrosserie :
Propreté :	Propreté :
Carburant :	Carburant :
Autres :	Autres :

Les frais de carburant seront à la charge de l'emprunteur qui devra rendre le véhicule avec la même contenance qu'au moment de la prise en possession.

Date, cachet et signature de l'emprunteur et du/des conducteurs ci-dessous

Certifie(nt) avoir lu et accepté la convention

Visé par la Commune le :

COMMUNE DE SAINT HILAIRE SAINT MESMIN
494 ROUTE D'ORLEANS
Tél. : 02.38.76.30.24 / Fax : 02.38.76.33.94
Mail : mairie@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr

FICHE SIGNALÉTIQUE DU CONDUCTEUR

NOM :

Prénom :

Adresse

Téléphone

Photocopie du permis de conduire et de la carte d'identité

ATTESTATION

Je soussigné..... déclare être en possession d'un nombre suffisant de point sur mon permis de conduire pour conduire le véhicule de la Commune de Saint Hilaire Saint Mesmin immatriculé

Le

Signature

ATTENTION

MERCI DE RESPECTEZ LES SUPPORTS PUBLICITAIRES

- PAS DE LAVAGE AU KARCHER

- PAS DE ROULEAUX

Le véhicule doit être rendu propre intérieurement. Le nettoyage de l'extérieur sera réalisé par les services communaux afin de ne pas endommager les supports publicitaires.

Toute dégradation devra être signalée.

Un état du véhicule sera établi avec le responsable désigné par la commune et l'utilisateur au retour.

Le véhicule mis à disposition avec le plein de carburant sera rendu ainsi (gazole).

Numéro de téléphone

Commune :

Responsable de la réservation du véhicule :

